

LE FIL INFO

JOURNAL DE LA DELEGATION DES PAYS DE LA LOIRE

BILLET DUMOIS /

Approche communautaire
et humanitaire

NANTES /

Expulsion d'un terrain
Roms à Carquefou

ACTUALITES /

Réforme de la protection
maladie universelle

BIBLIO /

De nouveaux livres



LA DIFFÉRENCE ENTRE APPROCHE HUMANITAIRE ET COMMUNAUTAIRE

[Face à un besoin humanitaire, il est humain de vouloir y répondre de la manière la plus rapide possible, en apportant son propre savoir faire. Mais était-ce réellement la bonne solution ? Et quand nous ne sommes plus là, que se passe-t-il ?]

L'approche humanitaire se soucie moins de l'après, c'est agir dans l'instant T en réponse à un problème. Tandis que dans l'approche communautaire, l'après prend une part importante de la réflexion et va permettre d'établir une stratégie de réponse. L'idée est alors de faire acquérir une certaine autonomie aux personnes dans le besoin. Nous nous devons alors de n'être qu'une parenthèse d'éducation ; ne pas devenir essentiel aux individus mais les guider : « Nous sommes là pour ouvrir des portes ». C'est un travail de formulation et de conscientisation pour déconstruire la hiérarchie qui existe entre le bénévole et les personnes côtoyées, les médecins et les patients.

En effet, il s'agit d'éduquer les populations à des problématiques sociétales et médicales, en leur expliquant comment cela marche. Ils ne pourront pas perdurer notre enseignement, s'ils ne savent pas pourquoi ils le font.

L'objectif est d'intégrer les différents individus aux problématiques qui les concernent ; nous souhaitons qu'ils deviennent leurs propres acteurs en faisant partie intégrante du programme, des décisions prises et puissent co-écrire nos programmes. Il est essentiel de rendre la stratégie d'intervention transparente, pour déconstruire la hiérarchie citée plus haut, et ainsi pouvoir plus facilement établir un lien de confiance avec les différentes populations que MdM rencontre et mieux répondre aux besoins.

A partir des propos de Jean-Marie Le Gall, bénévole à MdM

LES BALISES DE L'INTERVENTION COMMUNAUTAIRE : DEFINITIONS ET PRINCIPES

Partagé dans les formations initiales de volontaires de AIDES (Myriam Tiersen et JM Le Gall ; 1996)

[Définition]

Nous définissons la démarche communautaire comme la démarche qui consiste à agir avec un groupe de personnes unies par une même problématique et un même désir d'action (la communauté) pour que ces personnes agissent sur leur environnement et/ou sur leur organisation interne pour trouver des solutions aux problèmes qu'elles rencontrent ou pour améliorer leur quotidien en regard de la problématique identifiée. Quand les problématiques relèvent du secteur de la santé, nous parlons alors de démarche de « santé communautaire ». La santé est le bien commun que la communauté décide de gérer elle-même avec l'aide ou non d'un facilitateur. (Définition reprise par Hélène Rossert, directrice de AIDES, lors des Assises de AIDES à Bron en 2000)

[Principes]

La démarche communautaire repose sur la mise en œuvre de principes guidant l'action des intervenants :

- Matérialisation : Face à une difficulté exprimée, l'approche matérialiste consiste à envisager avec la personne accueillie en quoi sa situation est la résultante autant de facteurs externes (déterminants sociaux, culturels, économiques) que de facteurs internes (psychologisation, trajectoires biographiques, choix personnels).

- Collectivisation : Elle consiste à aider les personnes accueillies à prendre conscience qu'elles ne sont pas seules à vivre la situation qui les préoccupe. Cette prise de conscience favorise chez les personnes accueillies l'identification des facteurs externes qui ont participé à produire la situation présente.

- La défense des droits (advocacy) : Proposer d'entrer dans une relation d'entraide à une personne ou un groupe accueilli revient à s'engager auprès d'elle ou d'eux à défendre leurs droits et à agir sur ce que nous considérons comme injuste ou contre productif par rapport aux besoins de santé global des individus.

- Le questionnement de l'idéologie dominante : Défendre les droits d'une personne ou d'un groupe de personnes implique d'être attentif à ce qui pourrait renforcer l'oppression des personnes accueillies au travers de représentations collectives communément (et socialement) admises ou partagées.

- L'augmentation du pouvoir des personnes (empowerment) : Cela consiste à fournir aux personnes les occasions d'un contrôle maximal dans les interactions qui les concernent. Certaines pratiques d'intervention favorisent l'empowerment :

- a) Autonomisation : Aider la personne à agir elle-même, avant d'agir avec ou pour elle.

- b) Rendre le contenu de la relation d'aide transparente pour la personne : Expliciter et favoriser l'appropriation des principes et des objectifs de l'interaction,

- c) Développer les rapports horizontaux (égalitaires) dans les relations aidé/aidant et non verticaux entre savoir expert et savoir profane.

- d) Favoriser une position d'apprentissage mutuel (entre les deux expertises) et valoriser ce que produit collectivement l'échange de savoir.

- e) Viser le développement des capacités des personnes à agir sur leur situation (autonomie et empowerment) : acquisition de connaissance mais aussi de savoir-faire dans l'analyse réaliste des situations vécues.

REFORME DE LA PROTECTION DE MALADIE UNIVERSELLE

[Vers une régression catastrophique pour la sécurité sociale des personnes étrangères. Communiqué de presse auquel Médecins du Monde a largement contribué / 17 mars 2016]

Les décrets en préparation de la toute nouvelle réforme dite « Protection universelle maladie (PUMa) » vont empêcher l'accès et le renouvellement de l'Assurance maladie de 700 000 ressortissants étrangers pourtant en séjour parfaitement légal en France.

A rebours des excellentes intentions de la réforme PUMa visant à simplifier les formalités administratives pour la majorité des assurés, les projets de décrets font le choix de durcir les conditions pour les personnes étrangères en situation régulière.

Malgré les alertes répétées et les exemples concrets donnés par nos associations au Ministère de la santé depuis quatre mois, ces décrets, s'ils restent en l'état, vont créer des périodes d'exclusion pure et simple de l'Assurance maladie :

- non-ouverture de droits, ou ouverture de droits limitée à quelques mois, selon la durée des titres de séjour provisoires ;
- suppression de la durée d'ouverture des droits incompressible de 1 an ;
- rupture de droits lors des renouvellements de titres de séjour ;
- etc.

La complexité juridique et bureaucratique annoncée va pénaliser les personnes et augmenter inutilement les charges de travail des Caisses d'assurance maladie.

Il s'agirait d'une remise en cause des acquis de la réforme CMU (1999) qui, elle, avait choisi de simplifier les procédures pour tous, français ou étrangers.

Faire de l'accès aux droits un parcours du combattant ne peut pas tenir lieu de politique de santé.



REPORTAGE ARTE

«Nulle part en France», documentaire réalisé par Yolande Moreau sur les migrants de Calais et de Grande-Synthe était diffusé sur ARTE le samedi 9 avril.

En janvier 2016, elle a passé plusieurs jours dans les camps de réfugiés de Calais et Grande-Synthe. Elle en a tiré un film, «Nulle part en France», mélange d'interviews de terrain et de poèmes de Laurent Gaudé (La Mort du roi Tsongor, Le Soleil des Scorta).



A voir ou à revoir à l'adresse : <http://france3-regions.francetvinfo.fr/nord-pas-de-calais/avec-nulle-part-en-france-yolande-moreau-filme-les-migrants-de-calais-et-grande-synthe-966963.html>

LOI SUR LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

[Le texte de loi contre le gaspillage alimentaire, adopté par le Sénat le 3 février 2016 pose enfin un cadre légal.]

Par exemple, la loi oblige dorénavant les distributeurs alimentaires à proposer des restes à une ou plusieurs associations d'aide alimentaire habilitées. La nouvelle loi interdit aussi aux commerces de plus de 400 m² de mettre à la poubelle de la nourriture invendue encore consommable ou de la rendre impropre à la consommation.

PROSTITUTION: UN VOLET SOCIAL OU EFFET D'ANNONCE ?

[Plusieurs associations, dont AIDES, le Planning familial et Médecins du Monde ont rédigé ensemble un communiqué de presse en amont du passage de la proposition de loi visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées.]

(Paris, le 5 mars) La proposition de loi visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées (PPL), examinée le 10 mars par le Sénat, sera discutée ce 6 avril en dernière lecture à l'Assemblée nationale.

Prétendant soutenir les personnes souhaitant arrêter la prostitution, cette PPL prévoit notamment la création d'un « parcours de sortie de la prostitution », qui serait mis en œuvre par des associations agréées. Nous n' avons eu de cesse d'interpeller les parlementaires sur la conditionnalité de l'accès à ce volet social et sur son applicabilité sur l'ensemble du territoire pour les personnes proposant des services sexuels tarifés.

Nous déplorons les conditions imposées aux personnes pour bénéficier des mesures sociales, notamment l' obligation de cesser la prostitution : cette conditionnalité pose un vrai problème au regard de l' égal accès aux droits pour tous.

De plus, les aides proposées sont confuses, insuffisantes et précaires : comment cesser l' activité prostitutionnelle sans titre de séjour ni hébergement pérenne, ni allocation suffisante ?

En effet, le budget annoncé est actuellement de 4,8 millions d'euros. A l'instar de l'OCRTEH, si on estime à 30 000 le nombre de travailleuses du sexe en France, et comme ne cessent de le proclamer les abolitionnistes, toutes ces personnes sont « victimes de prostitution », le budget alloué à la sortie de la prostitution serait alors de 160€ par personne et par an. Si cette PPL se veut être à la hauteur des objectifs affichés, un travail sérieux pour permettre aux personnes qui souhaitent changer d' activité supposerait un budget de 547 millions d'euros par an. Les parlementaires ne pouvant pas grever les finances publiques et le gouvernement n'ayant prévu qu' à peine plus d'un centième de la somme nécessaire, il est évident que le volet social n' est rien de plus qu'un effet d'annonce ayant pour but de masquer la dimension essentiellement répressive de ce texte. Qui plus est, ce fonds, nettement insuffisant, prévu pour financer ce parcours est constitué au détriment d'autres actions essentielles comme

la lutte contre le VIH, contre les violences ou pour l' accès à l'IVG.

Par ailleurs, les conditions de délivrance de l' agrément nécessaire aux associations qui pourront accompagner les bénéficiaires de ce parcours de sortie restent floues. Fin février, les préfetures ont adressé, à certaines associations seulement, un questionnaire visant à identifier leurs besoins autour de ce projet de parcours de sortie.

Nous déplorons le tri arbitraire opéré qui exclut certaines structures incontournables, œuvrant en première ligne, et dont le travail de terrain auprès des prostituées est reconnu de toutes.

La répartition des quelques 4 millions destinés à financer le « parcours de sortie de la prostitution », aurait-elle déjà été décidée à l'avance ?

Nous interpellons les législateurs sur les risques de dérives idéologiques de certaines préfetures qui excluent d'emblée certains acteurs de terrain travaillant auprès de et avec les prostituées.

Treize ans après la Loi de Sécurité Intérieure (LSI) de 2003, dont nous avons anticipé les effets délétères sur les conditions de vie et de santé des personnes concernées, nous interpellons les législateurs sur la faisabilité, l'applicabilité et le financement de ces mesures d'accompagnement.

Nous rappelons la nécessité impérieuse de garantir à toute personne un égal accès aux droits, ce sans condition, et sur l'ensemble du territoire.

Enfin, nous alertons sur le fait que le contexte politique national, la crise migratoire et les politiques iniques qui l'encadrent, le basculement sécuritaire et les mesures législatives actuelles qui favorisent la précarité sont autant de leviers pour mettre en place un véritable parcours non pas de sortie mais bien d'entrée dans la prostitution.



INVIVO

Le 10 avril, dans l' émission In Vivo de France 5, était proposé un reportage sur les bénévoles de MDM auprès des travailleurs du sexe... et c'était tourné à la délégation de Nantes ! Le DVD de l'émission sera prochainement à retrouver dans notre bibliothèque.



DOSSIER : EXPULSION A CARQUEFOU

Témoignage de

Magali Jeanteur,
bénévole du programme à MDM,
présente lors de l'expulsion

« J'y suis allée dès 7h30. La présence de Médecins du Monde a été appréciée des familles ; j'ai dû prendre en charge une femme de 85 ans qui a été bousculée lors de l'arrivée des CRS et gendarmes (un malaise sans détresse vitale dû au stress ; les pompiers sont intervenus à la demande du responsable de la gendarmerie, le bilan au Samu a conclu de la laisser sur place).

Une sommation de sortir les caravanes d'ici midi a été acceptée sans violence par les membres de la communauté Roms. Ils étaient très dignes mais très inquiets devant l'absence de terrain disponible...

J'ai passé le relais à Louis et Fanny vers 10h30. En partant, j'ai constaté que les caravanes étaient juste déplacées le long de la route... aucune solution n'a été proposée par la préfecture. Avec Romeurope, nous avons alerté la préfecture sur le fait que certaines familles risquaient de ne pas pouvoir déplacer leurs caravanes trop vétustes et donc de se retrouver sans solution d'hébergement ce soir avec des enfants en bas âge. Pas de réponse de leur part. »

【C'est à Carquefou que s'était arrêtée la migration de ces 80 familles expulsées de Tougas à Saint-Herblain en avril 2015, de la Haluchère à Nantes en juillet 2015. Elles avaient trouvé refuge sur le terrain du Moulin-Boisseau, sur l'ancien site de la centrale d'achat de Super U. Il s'agissait du plus gros terrain de l'agglomération (environ 400 personnes). Notre équipe assurait une présence régulière auprès de ce groupe. Le 2 mars 2016, les familles ont de nouveau été expulsées. Retour sur les faits.】

Mi-février, Véronique Dubettier-Grenier, la maire de Carquefou, avait demandé au préfet l'expulsion des Roms. Le 1er mars, le préfet décide de l'organisation de l'expulsion pour le lendemain.

Sur le site Internet de la commune de Carquefou, l'élue invitait les habitants à signer sa lettre ouverte demandant l'expulsion des Roms. Le terrain de Carquefou, rue du Moulin Boisseau, le plus gros terrain de l'agglomération (environ 400 personnes) sur lequel nous sommes régulièrement présents a été expulsé le 2 mars 2016. Une Famille Un Toit était également présent puisque deux familles avaient été diagnostiquées dans le cadre de la circulaire, mais dans l'immédiat, aucune possibilité d'accueil. Et bien sûr l'association AVEC était présente.

Après un temps d'errance sur la route, le rejet des plusieurs communes, les familles se sont finalement installées sur un terrain à Indre, orientées par des forces de l'ordre. Ce terrain, ancien site où des activités chimiques étaient exercées, devait faire l'objet d'une décontamination avant un nouvel usage. Aucun accès à l'électricité est possible, l'eau est à distance. Une nouvelle procédure d'expulsion est déjà en cours. La scolarisation et la domiciliation ont pu être mis en place.

QUE FAIT LA MAIRIE ?

【Les 24 maires de Nantes Métropole se sont réunis le 25 mars dernier afin d'évoquer le sujet des populations Roms présentes sur le territoire des 24 communes. Communiqué de presse.】

A cette occasion, il a été rappelé qu'il n'est pas dans les attributions de la Métropole de gérer en propre cette question qui relève, en droit, de l'Union européenne, de l'État et des communes. Mais parce qu'elle concerne chacun des 24 maires et qu'il est nécessaire de coordonner les actions pour faire progresser la situation des populations, les Maires se sont accordés sur quatre points :

- 1) Les Maires tiennent à s'inscrire dans une démarche alliant humanité et fermeté
- 2) Ils souhaitent un échange avec le Préfet pour mobiliser l'État sur ce dossier et lui demandent d'organiser rapidement un temps de travail
- 3) Ils valident la mise en place d'un groupe de travail intercommunal pour faire des propositions concrètes dans les mois à venir
- 4) Conscients de la complexité de ce sujet, tous les Maires s'accordent sur le fait que la démarche initiée ce matin n'est que le début d'un processus long qui nécessite l'implication de tous les acteurs concernés.

ROMEUROPE REPOND...

[En réponse au communiqué de presse de Nantes Métropole, le collectif Romeurope a réagi. Communiqué de presse.]

Vendredi 25 mars, à l'initiative de Johanna Rolland, maire de Nantes et présidente de Nantes Métropole, a eu lieu la conférence des maires de l'agglomération nantaise.

Cette conférence, demandée par de nombreux maires de l'agglomération et par nos associations, avait pour objet la recherche de solutions pour mettre fin à l'existence des bidonvilles qui fleurissent depuis maintenant une dizaine d'années sur le territoire de l'agglomération nantaise.

Le Collectif se réjouit de cette initiative et des décisions transmises dans le communiqué de presse de Nantes Métropole, ce même vendredi, à savoir :

1 - les maires s'inscrivent dans une démarche alliant humanité et fermeté.

OUI, nous actons dès ce jour que toutes les démarches soient entreprises avec humanité et fermeté. Humanité lors des procédures d'expulsion faisant suite à une décision de justice comme à Carquefou, le 2 mars dernier, sans CRS et leur cortège de violence et de stress inutiles,

Fermeté dans l'application de la circulaire du 26 août 2012, qui prévoit, en amont de la décision de justice (et donc de l'évacuation d'un bidonville), de proposer des solutions d'accompagnement en mobilisant prioritairement les moyens de droit commun de chacun des partenaires. Cela suppose, dans une logique d'anticipation et d'individualisation, l'établissement, chaque fois que possible, d'un diagnostic et la recherche de solutions d'accompagnement, dans les différents domaines concourant à l'insertion des personnes (scolarisation, santé, emploi, logement/mise à l'abri...)

(in CIRCULAIRE INTERMINISTERIELLE NOR INTK1233053C du 26/08/2012 relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites).

Depuis sa création, le collectif Romeurope de l'agglomération nantaise n'a eu de cesse d'interpeller les pouvoirs publics (Etat et ses services déconcentrés, Conseil départemental, intercommunalité, collectivités locales) en revendiquant « pas d'expulsion sans solutions de (re)logement ».

2 - Les maires valident la mise en place d'un groupe de travail [...] qui nécessite l'implication de tous les acteurs concernés.

Dès aujourd'hui, le Collectif souhaite se mettre à la disposition de Nantes Métropole pour apporter sa connaissance de la question des migrants roumains de l'agglomération : repérage des bidonvilles, intervention professionnelle et bénévole sur la santé, la scolarité..., valorisation des expériences en cours (Sainte Luce) ou achevées (Indre) de terrains conventionnés, mise en réseau des acteurs concernés, veille informative notamment auprès de ROMEUROPE national.



TEMPS D'AIDE

Un temps de reprise était proposé jusqu'en décembre 2015 pour l'ensemble des bénévoles des programmes. Evoqué lors d'une réunion d'équipe du programme bidonville, le besoin se fait à nouveau ressentir. Faudrait-il remettre en place des temps ? Par équipe ou en transversal ? Des attentes sur le sujet, des suggestions : n'hésitez pas à en parler à Sylvaine.





MIGRA'SON

Du 19 au 20 mars 2016 se déroulaient Migra'son, un festival solidaire en faveur des migrant-e-s. La délégation y tenait un stand.

Retour sur l'évènement.

Migra'son était l'occasion pour associations et grand public de se rencontrer pour parler ensemble des problématiques qui entourent les mineurs isolés étrangerse (MIE) et les migrants en général. Le grand public y est venu nombreux, grâce à la communication qui avait été faite par POL'n. Malgré la problématique difficile, c'était un week-end festif : concerts et spectacles s'y sont succédés.

BIENVENUE A AGNES!

[Dans le cadre de son master 2 professionnel Anthropologie, Santé, Migrations, Agnès Duvocelle a intégré la délégation en tant que stagiaire sur la mission Médiation Bidonvilles depuis le 21 mars 2016.]

Agnès sera particulièrement chargée de faire une étude qualitative autour du recueil de la parole des personnes visées par les actions de cette mission c'est-à-dire des migrants européens Roms vivant dans des squats ou bidonvilles sur l'agglomération nantaise.

A travers le recueil de données ainsi que la participation aux différentes activités de la délégation régionale de Médecins du Monde, ce stage aura pour objectif spécifique la collecte de données afin de déterminer avec la communauté quels sont leurs problèmes collectifs de santé ou d'accès aux soins et leurs envies pour un nouveau programme à construire, correspondant aux problématiques identifiées.



DATES A RETENIR

Migrations internationales. Une conférence-débat autour du thème «Les migrations internationales et le cas particulier des Roms venus d'Europe de l'Est» est organisée par le Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés (GISTI). Violaine Carrère, juriste et chargée d'étude au GISTI sera l'intervenante.

Rendez-vous le mercredi 27 avril 2016 à 20h à la Maison des Syndicats, salle F, gare de l'Etat à Nantes.

Les frontières, ça sert à quoi, à qui ? L'Atelier des Initiatives est heureux de vous inviter à la prochaine soirée Retour vers le (F)utile. Portées par l'Atelier des Initiatives, les soirées Retour vers le (F)utile ont pour but d'interroger et de créer un échange autour de thématiques sociétales. Gratuites et ouvertes à tous, elles proposent au public et à des intervenants choisis en fonction du thème de s'exprimer sur des préoccupations mutuelles, tout en présentant au cours de la soirée une proposition artistique. Pour la prochaine soirée, le rendez-vous est au Centre Socio-Culturel du Jamet le jeudi 21 avril, de 19 à 22h.



AGENDA



↓ AVRIL 26

18-20h : Formation réseaux de soins

↓ MAI 17

19h30-22h30 : IST, VIH, Hépatites, Tuberculose, dépistage, vaccination

17h30-19h30 : Médiation/accompagnement

31

17h30-19h30: accès aux droits et à la couverture maladie des européens précaires

↓ JUIN

14

19h30-22h30 : Législation de la prostitution et des droits sociaux

DANS LA BIBLIO

PIERRE-FRANCOIS LEBRUN - DUCOEUR AU VENTRE

A Nantes, le restaurant social Pierre Landais accueille toute l'année des femmes et des hommes en situation de précarité. Au-delà de la simple activité de restauration, il est devenu un lieu d'innovation dans la lutte contre la disqualification sociale et culturelle.

ANNA KONIK - IN THE SAME CITY, UNDER THE SAME SKY

Anna Konik réagit dans ce livre à la réticence exprimée envers les migrants, en s'appuyant sur sept témoignages de femmes migrantes, des programmes bidonvilles et travail du sexe de Nantes (retranscrit dans le livre en anglais). Leurs histoires racontent toutes la même chose : celles de femmes cherchant une maison et une vie, loin de la guerre, du terrorisme, de la misère, de l'oppression sexuelle et de la violence.

PIERRE-YVES LEROUX ET CHRISTOPHE PIGRE - SUR LES TRACES DE GASTON VILLAIN

Un itinéraire engagé d'un ancien médecin maire dans le pays de Retz et trésorier à MdM Pays de la Loire. Pierre-Yves Leroux et Christophe Pigré voulaient faire paraître le résultat de leurs recherches pour célébrer le 20ème anniversaire de la disparition de Gaston Villaine, décédé en 1995. Objectif atteint.